

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN RÉGISSEUR DE RECETTES AUPRÈS DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TARBES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire comptable publique, notamment ses articles 22 et 22-1,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Université de technologie de Tarbes pour la braderie de la bibliothèque universitaire du 10 au 13 mars 2026,

Vu l'avis favorable de l'agent comptable de l'UTTOP,

L'ordonnateur de l'Université de technologie de Tarbes :

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Chantal BARUTAU, responsable de la bibliothèque de l'UTTOP, est nommée régisseur de recettes auprès de l'Université de technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées.

Article 2

Madame Tiphaine BOUERIE, responsable adjointe de la bibliothèque de l'UTTOP, est nommée mandataire suppléante, afin de réaliser pour le compte de la régisseuse toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Article 3

L'ordonnateur de l'Université de technologie de Tarbes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tarbes, le 6 février 2026

L'ordonnateur,
Jean-Yves FOURQUET

Vu pour acceptation,
Le régisseur,



Université
de Technologie
Tarbes
Occitanie Pyrénées

Chantal BARUTAU

Vu pour acceptation,
Le mandataire suppléant,

Tiphaine BOUERIE